



COMMUNIQUÉ DE PRESSE - vendredi 25 juin 2021

Cet été, ARCHE Agglo propose aux centres de loisirs des stages « savoir nager »

Afin de compenser les séances de natation qui n'ont pas toutes pu avoir lieu en cette année scolaire 2020-2021, l'Agglo propose d'organiser un format «savoir nager» en Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour cet été 2021.

ARCHE Agglo organise chaque année le savoir nager sur le temps scolaire

ARCHE Agglo accompagne et finance le déploiement sur le territoire du savoir nager pour les enfants scolarisés en école élémentaire.

Il s'organise au sein de l'équipement communautaire Linaë avec les professionnels d'Equalia, en lien avec les équipes éducatives des établissements scolaires. A partir du CP et jusqu'en CM2, les enfants bénéficient ainsi chaque année scolaire de 10 séances de « savoir-nager », d'une durée de 45 minutes.

Ils acquièrent à l'issue de leur scolarité le «savoir nager», qui correspond à une maîtrise du milieu aquatique et reconnaît la compétence à nager en sécurité dans un établissement aquatique ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce).

En raison de la crise sanitaire, 2020 et 2021, et de la fermeture de l'équipement Linaë, le «savoir nager» dans le cadre scolaire n'a pas pu être déployé comme prévu.

Ainsi, pour permettre aux enfants d'évoluer en sécurité dans un milieu aquatique, il est proposé d'organiser un format savoir nager en accueil de loisirs au cours des vacances d'été 2021.

Le « savoir nager » pour cet été

Il sera développé dans cinq accueils de loisirs du territoire volontaires et ayant la capacité à organiser ce projet pour les prochaines vacances d'été. Ce dispositif sera intégré au projet pédagogique de chaque ALSH participant :

- Les 2 accueils de loisirs ARCHE Agglo
- MJC de Tain l'Hermitage
- MJC des 2 rives (La-Roche-de-Glun)
- Les petites colombes (Colombier-le-Jeune)

Des stages de 5 jours consécutifs d'1h30 seront proposés pour assurer une équivalence avec le cycle scolaire de 10 séances de 45 minutes) à destination des enfants en âge de scolarité élémentaire, soit de 6 à 12 ans.

L'encadrement, depuis l'ALSH jusqu'à l'entrée en bassin aquatique, sera assuré par les professionnels des accueils de loisirs. Le « savoir nager » sera quant à lui encadré et organisé par les professionnels de Linaë.

Les familles intéressées doivent se rapprocher des structures organisatrices.

L'action en détails

- Organisation sur 5 semaines (2 semaines en juillet et 3 semaines en août)
- 2 créneaux disponibles par jour : le matin de 9h30 à 11h et l'après-midi de 13h30 à 15h
- 2 groupes de 12 enfants maximum accueillis par créneau

Soit 4 groupes et 48 enfants par jour, qui seront les mêmes sur la semaine de stage « savoir nager ». Potentiellement ce sont donc 20 groupes et 240 enfants maximum qui pourront bénéficier de ce dispositif.

Financement du dispositif

L'Agglo prendra en charge le financement du « savoir nager » pour un coût global maximum estimé à 18 300 €.

Les ALSH assureront le transport jusqu'à l'équipement Linaë, et pourront au besoin mobiliser 2 mini-bus ARCHE Agglo pour organiser ce transport.

Le coût de l'organisation sera pris en charge par les ALSH (encadrement par leurs animateurs). Les familles auront à charge le coût journée ou demi-journée de leur ALSH, comme pour les animations habituelles.